

RE-INSCRIPTIONS SAISON 2017/2018

Pour la saison 2017/2018 voici quelques informations de la Fédération concernant la licence :

- La licence sera désormais dématérialisée :
 - o vous nous remettez comme toujours le formulaire papier ainsi que les autres documents, et vous recevrez la licence par mail. Il convient donc que vous écriviez très lisiblement votre adresse e-mail.
- Pour le certificat médical, si vous étiez déjà licencié vous devez remplir le questionnaire santé. Comment ça marche ?
 - o Doit être renseigné par le licencié à chaque fois qu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence ;
 - o Doit être complété avec sérieux et sincérité ;

« Le licencié doit attester avoir répondu par la négative à chacune des questions du questionnaire de santé. L'attestation doit être remise au club avec le formulaire de prise de licence. » - Source FFBaD

➔ Si vous répondez oui à une seule des questions, vous devrez fournir un nouveau certificat médical. **Attention, les réponses au questionnaire santé vous engagent personnellement, merci de le remplir très sérieusement.**

Vous êtes un pratiquant et vous souhaitez <u>prendre une première licence</u>	Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez <u>renouveler votre licence</u>
Lire attentivement l'intégralité du formulaire de prise de licence	
Remplir et signer en deux exemplaires le formulaire (page 2)	
Imprimer et remettre ou transmettre électroniquement un exemplaire du formulaire à votre club	
Joindre avec le formulaire de licence un <u>certificat médical</u>	Joindre avec le formulaire de licence : <ul style="list-style-type: none">▪ une <u>attestation</u> en cas de réponse négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ;▪ un <u>nouveau certificat médical</u> en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé.
Conserver l'autre exemplaire pour vous	